

DISPOSITIF DE RÉASSURANCE COURT TERME

Favoriser et sécuriser les échanges commerciaux à l'international des entreprises françaises

Les relations commerciales et contractuelles

sont gérées par les assureurs-crédits privés participant au dispositif*

Risques couverts

Non paiement du débiteur étranger pour des faits politiques et/ou commerciaux

Entreprises françaises de toute taille,

leurs filiales locales sous conditions, directement ou indirectement via de l'affacturage** ou du rachat de créance

Assureurs-crédit participants :

Atradius, AXA, Coface, Euler Hermes, Groupama

Deux types de garanties :

- **CAP Franceexport**

Garantie complémentaire ; QG \leq 90 %

- **CAP Franceexport +**

Garantie intégrale ; QG = 80 %

Prime

À partir de 0,312 % trimestriel variable selon la durée de crédit, le pays et le type de garantie

Exportations

dont la durée de paiement ou crédit \leq 2 ans, comportant une part française \geq 20 %

Tous les pays étrangers

sauf ceux exclus au titre de la Politique de Financement Export (PFE) et ceux exclus au titre de la politique européenne sur les aides d'Etat***

Contrats d'assurance gérés **en €** ou **en us \$** pour le seul US \$

* L'État impose aux assureurs-crédits privés proposant ce dispositif, de laisser la possibilité à l'entreprise assurée de solliciter la concurrence en cas de retrait ou de réduction d'une garantie accordée sur un acheteur.

** Dans la limite de 20 % de la capacité globale de souscription de chaque assureur-crédit privé.

*** Liste définie par la Commission européenne (Communication à date du 6 décembre 2021) : les pays de l'Union européenne, Australie, Canada, Islande, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.